

## INFOS PRATIQUES

### Site Conseil Général :

Accueil tout public  
Gestion de la prestation de compensation  
départementale du handicap

40, rue du Maréchal Foch  
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Tél : 0 800 85 85 01

Fax : 02 51 34 46 45

Permanence en LSF : le jeudi 10h30 -12h30

### Pôle Adultes :

Reconnaissance travailleur handicapé  
orientation et formation professionnelles  
AAH - cartes invalidité, stationnement

Cité Administrative Travot - Bâtiment D - BP 789

85020 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Ouverture au public tous les matins

(lundi au vendredi) 9h-11h30

et les lundi-mardi-jeudi 14h-16h

Tél : 02 51 46 06 78

Fax : 02 51 46 18 91

### Pôle Enfants :

AEEH - scolarisation - formation - orientation  
cartes invalidité, stationnement

1 bis, rue Haxo

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Ouverture au public du lundi au vendredi

9h -11h30 et 14h-16h30

Tél : 02 51 36 16 35

Fax : 02 51 62 04 66



Ministère de la Santé  
et des Solidarités

Ministère délégué  
à la Sécurité sociale,  
aux Personnes âgées,  
aux Personnes handicapées  
et à la Famille



VENDÉE  
CONSEIL GÉNÉRAL

Credit photos : APF / Isabelle Vincenti, Gérard Loucel



VENDÉE  
CONSEIL GÉNÉRAL

# Maison départementale des personnes handicapées de la Vendée

Hôtel du Département  
40, rue Foch  
La Roche-sur-Yon



Un lieu unique vous est dédié :

écoute, conseils,  
aides techniques  
et financières.

N° Vert 0800 85 85 01

mdph@vendee.fr



## Maison départementale des personnes handicapées de la Vendée

### ► Un lieu unique en Vendée

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un nouveau lieu d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille.

A votre écoute une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, d'une ergothérapeute, d'une infirmière, d'évaluateurs et de travailleurs sociaux, étudie votre situation. A partir de votre projet de vie, elle élabore un plan personnalisé de compensation adapté à la nature et au degré de votre handicap.

### ► Pour qui ?

Ce lieu d'accueil est ouvert aux personnes handicapées (quels que soient l'origine et la nature du handicap, l'âge et le lieu de résidence en Vendée), à leur famille, aux professionnels, aux associations...

### ► Quels services ?

- vous informer sur vos droits,
- vous proposer des solutions adaptées à votre handicap,
- vous conseiller dans l'élaboration de votre projet de vie,
- vous accompagner dans le projet de scolarisation de votre enfant,
- vous aider dans l'accès à la formation et à l'emploi,
- vous orienter vers les organismes compétents,
- vous proposer des mesures de conciliation et de médiation si vous vous heurtez à des difficultés.

>>> Une plate-forme d'accueil téléphonique équipée d'une boucle magnétique pour le public malentendant.

>>> Une permanence en langue des signes par un interprète diplômé.



### ► Faciliter vos démarches



La Maison départementale des personnes handicapées offre un accès unique aux droits et prestations : la carte d'invalidité, la prestation de compensation départementale du handicap, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé...

### La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

C'est l'instance unique, qui remplace la COTOREP, la CDES et le DIVA. Elle est chargée de statuer sur toutes les demandes présentées par les personnes handicapées et leur famille. Elle est composée de représentants du Conseil Général de l'Etat, des Caisses d'Assurance Maladie, de la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que des personnes handicapées et de leurs familles.